



# ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Manifestation sportive  
URBAN TRIATHLON ALBI  
Du 7 au 9 juin 2025  
Circulation - diverses rues**

n°réf : 2025DP0763

## **LE MAIRE DE LA VILLE D'ALBI**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code Pénal, article R 610-5 relatif à la répression des infractions aux arrêtés de police,

VU le Code de la Route, articles R325-12 et R417-10 prescrivant la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant,

VU le Règlement de Voirie de la ville d'Albi du 3 juillet 2009,

VU l'arrêté municipal du 08 juillet 2020 donnant délégation de signature à Jean-Michel Bouat pour les autorisations d'occupation temporaire du domaine public en matière de stationnement et de circulation,

VU la demande présentée le **25 février 2025** par l'association **ALBI TRIATHLON - Route de Cordes - Espace Nautique Atlantis 81000 ALBI**,

Considérant que l'organisation de l'**Urban Triathlon Albi 2025** nécessite que soient prises toutes mesures visant à en garantir le bon déroulement et la sécurité des participants, du public et des usagers de la voie publique,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 : CIRCULATION**

**La circulation de tous véhicules sera interdite le samedi 07 juin 2025 de 8h00 à 22h00** : place de la Trébaïlle, rue du Castelviel, rue Savène, place Savène, rue du Théron, pont de la République, rue Saint-Loup, rue du Paradis, rue Catalane et Place du Château.

**La circulation de tous véhicules sera interdite le dimanche 08 juin 2025 de 7h00 à 22h30 et lundi 9 juin 2025 de 6h30 à 20h00** :

- place de la Trébaïlle, rue du Castelviel, rue Savène, place Savène, rue du Théron, pont de la République, rue Saint-Loup, rue du Paradis, rue Catalane et Place du Château.
- quai Choiseul, promenade du Tarn (Moulin du Chapitre), place Sainte-Cécile, boulevard Sibille (portion située entre la Cathédrale et l'entrée du parking Cathédrale).
- rue Émile Grand à hauteur du marché couvert vers la rue des Fargues, rue des Fargues, rue de la Souque et rue de la Buade.

**La circulation de tous véhicules sera interdite, le temps des épreuves, le dimanche 8 juin de 09h00 à la fin de la manifestation et le lundi 9 juin de 8h15 à la fin de la manifestation sur les voies suivantes :**

### **Pour le parcours vélo (dans les deux sens) :**

- Boulevard Sibille et boulevard Roger Salengro
- Rue René Rouquier et rue Général Giraud
- Place Stalingrad (boulevard Lacombe), rue Général Leclerc et place de Verdun
- Avenue Maréchal Foch (voie de circulation sens Gendarmerie vers Gambetta ré-ouverte entre les courses)

- Avenue Gambetta (portion entre avenue Maréchal Foch et place Jean Jaurès)
- Place Jean Jaurès
- Lices Jean Moulin, place du Vigan, lices Georges Pompidou, pont du 22 Août 1945 (pont Neuf), boulevard de Strasbourg (voies de circulation sens place Jean Jaurès vers Carmaux ré-ouvertes entre les courses)
- Boulevard Alsace Lorraine, rue Rinaldi et pont Vieux

#### **Parcours course à pieds et autres :**

- Rue Caminade, rue Puech Bérenguier, rue du Plancat et rue de Verdusse
- Rue des Prêtres dont le sens de circulation est inversé pour sortir riverains vers Chanoine Birot)
- Place Lapérouse (allée de la Culture)
- Rue des Cordeliers jusqu'à la place Edmond Canet
- Place Edmond Canet, place Lapérouse, rue Louis Docteur Desvoisins, place du Palais, rue Laurent Mathieu (rue du Sel)
- Parking Jardin National
- Rue de l'Hôtel de Ville (portion entre la place du Vigan jusqu'à la rue du Palais)
- Rue des Pénitents et rue Puits de la Grâce
- Rue de Timbal (portion entre la rue des Pénitents et la rue Augustin Malroux)
- Rue Mariès, rue Peyrolière, rue de L'Oulmet, rue Saint Clair, rue de la Croix Blanche, rue de Saunal, rue du Palais et rue Roquelaure

**La circulation de tous véhicules sera interdite le lundi 9 juin 2025 entre 08h15 et 12h00 :** rue Sainte- Claire, rue Saint-Étienne (portion entre la rue Sainte-Claire et la rue de la Grand Côte) et rue de la Grand Côte.

**Durant les périodes mentionnées ci-dessous les conditions de circulation seront modifiées de la façon suivantes :**

- Rue des Nobles et bout de la Rue Roquelaure : le sens de circulation sera inversé pour permettre la sortie des riverains et du parking de l'Alchimy vers rue porte Neuve et rue du Docteur Camboulives.
- Rue Chanoine Birot : le sens de circulation sera inversé pour permettre la sortie des riverains vers le boulevard Sibille.
- Rue Berchère : la circulation sera rétablie à double sens pour les riverains et les services de secours (circulation sur la voie de Bus).
- Rue Charles Portal (portion entre le rond point René Rouquier/ Berchère vers rond point Louis Renaudin) les riverains sortant des résidences Berchère seront autorisés à rouler à contre sens sur 50 mètres leur permettant de sortir en direction de la rue de Finlande.
- Avenue Colonel Teyssier (portion entre les lices Jean Moulin et le boulevard Montebello) la circulation sera interdite depuis le boulevard Montebello en direction de la rue Hippolyte Savary et des lices Jean Moulin.
- Rue Balzac : les véhicules seront autorisés à tourner à gauche sur l'avenue Colonel Teyssier vers le Stadium.
- Rue Saint Antoine : les véhicules seront autorisés à tourner à gauche sur l'avenue Colonel Teyssier vers le Stadium.
- Avenue Charles de Gaulle à hauteur du rond point Carnot/ Maréchal Joffre en direction de la place Lapérouse, la circulation sera rétablie à double sens sur la voie de bus pour permettre la sortie riverains et services de secours.
- Place Lapérouse et devant sortie parking du Jardin National : la circulation sera rétablie à double sens sur 50 mètres afin que les véhicules sortants de la rue du Docteur Laurent Camboulives et du parking du Jardin National puissent se diriger vers la rue Hippolyte Savary. Ces mêmes véhicules emprunteront place Jean Jaurès la voie côté stationnement BUS dont le sens de circulation sera inversée pour sortir vers rue de Genève puis rue Rohegude en direction du boulevard Carnot.

- Rue Castelginest : le sens de circulation sera inversé afin de permettre aux riverains et aux usagers du parking de l'hôtel IBIS de sortir vers la rue de Genève en direction du boulevard Carnot.
- Rue Rochegude (portion entre le boulevard Carnot et l'avenue Gambetta) : le débouché sur l'avenue Gambetta sera interdit et la circulation sera rétablie à double sens afin de permettre la sortie sur le boulevard Carnot.
- Rue des Pressoirs (portion entre la rue Justin Alibert et la rue Truel de Palaffre) : le sens de circulation sera inversée permettant aux riverains de sortir vers la Rue Truel de Palaffre en direction de la rue des Pavillons en l'absence de coureurs sur l'avenue Maréchal Foch.
- Rue Justin Alibert (portion entre la rue des Pressoirs et l'avenue Maréchal Foch) : le sens de circulation sera inversée.
- Rue Pierre Esquilat et rue de Ciron : la circulation sera rétablie à double sens permettant la sortie des riverains vers l'avenue du Général de Gaulle.
- Rue des Chalets : la circulation sera rétablie à double sens permettant la sortie des riverains vers la rue de Finlande.
- Place Stalingrad / boulevard Lacombe : les véhicules venant du boulevard Lacombe seront autorisés à rouler à contre sens sur 30 mètres et à prendre à sens interdit la sortie du parking, afin de leur permettre l'accès au parking de la gare SNCF.
- Sortie du parking du Vigan : les véhicules devront obligatoirement tourner à gauche sur les lices en direction du Pont Neuf, en l'absence de coureurs.
- Rue de la Grand Côte : le sens de circulation sera inversée afin de permettre aux riverains de la rue d'Engueysse de sortir en direction de la rue Emile Grand.
- Rue Emile Grand (portion située entre la rue des Fargues et la rue de la Buade) le sens de circulation sera inversée permettant aux usagers de se diriger vers les Lices Bonpidou.
- Rue de la Souque : le sens de circulation sera inversée permettant aux usagers de se sortir vers la rue Émile Grand.
- Rue de la République (portion entre les Lices G.Pompidou et la rue Négo Danos) la circulation sera rétablie à double sens, permettant aux usagers des résidences des Lices Pompidou de sortir vers la rue Négo Danos.
- Rue de Rhône (portion entre la rue Bonbecambe et les Lices G.Pompidou) : la circulation sera interdite.
- Rue Sainte Marie : le sens de circulation sera inversée permettant aux usagers de se rendre à l'hôtel Mercure en venant de PC4
- Rue de la Pompe : la circulation sera interdite.
- Rue Porta (portion entre la rue de la Pompe et la rue du Docteur Escudié) le sens de circulation sera inversée permettant aux usagers de se diriger vers la rue du Docteur Escudié.
- Rue Auger Gaillard (portion entre l'impasse Roger Gaillard et la rue Rinaldi) : la circulation sera interdite.
- Pont de la République et rue du Castelviel : la circulation sera rétablie à double sens **uniquement pour les services de secours et les forces de l'ordre.**

**Pour le bon déroulement des épreuves et pour faciliter la circulation, l'organisateur mettra en place les points de cisaillements suivants :**

**PC1** : place de Verdun : avenue François Verdier vers l'avenue Général de Gaulle et inversement.

**PC2** : carrefour du Boulevard Paul Bodin vers le boulevard Carnot et inversement.

**PC3**: carrefour de la rue du Docteur Escudié vers la rue Alfred Monestié (un sens de circulation possible) ;

**PC4** : carrefour rue de Lamothe vers la rue de la Madeleine (un sens de circulation possible).

**PC5 (réservé aux services de secours et aux forces de l'ordre)** : rue Portal vers la rue de la Berchère et inversement.

### **Modalité d'accessibilités aux quartiers et autres :**

- CENTRE HOSPITALIER / Cordeliers : riverains, usagers et secours pourront entrer et sortir par le PC1 ou PC2 via l'avenue Charles de Gaulle qui sera rétablie à double sens.

- GARE SNCF : riverains et usagers venant du centre ville emprunteront PC1 en direction de l'avenue François Verdier via le boulevard Lacombe.

- Hôtel IBIS : la sortie du parking se fera dans la rue Castelginest dont le sens sera inversé, via la rue de Genève en direction du boulevard Carnot et PC2 pour sortir.

- Hôtel Restaurant ALCHIMY : la sortie du parking se fera rue des Nobles et le bout de la rue Roquelaure ; sens inversé pour permettre la sortie vers rue porte Neuve et rue du Docteur Camboulives (quand cela sera possible sécuritairement et sur instructions des bénévoles).

- Parking Cathédrale : entrée et sortie via la Côte de l'abattoir.

- Sortie parking Place du Vigan : La sortie sera autorisée UNIQUEMENT sur un tourne à gauche direction du Pont Neuf (quand cela sera possible sécuritairement et sur instructions des bénévoles). L'entrée sur Lices Pompidou de ce parking sera inaccessible et l'entrée au niveau de La Poste sera perturbée.

- Parking Marché Couvert : l'entrée et la sortie se feront via la rue Émile Grand et seront perturbées. La sortie sera autorisée UNIQUEMENT sur un tourne à gauche direction du Pont Neuf ( quand cela sera possible sécuritairement et sur instructions des bénévoles).

- Quartier Madeleine / EHPAD Les Jardins d'Escudé : l'entrée dans ce quartier, s'effectuera UNIQUEMENT par PC4 : usagers et riverains entreront dans ce quartier, en empruntant le parking de Pratgraussals en direction de la rue de Lamothe, PC4 et la rue de la Madeleine.

La sortie de ce quartier, s'effectuera UNIQUEMENT par PC3 : usagers et riverains sortiront de ce quartier en empruntant la rue du Docteur Escudé, PC3, en direction de la rue de Alfred Monestié.

Rue Sainte Marie/ rue des Môles : sens de circulation inversé.

Sortie et entrée depuis le boulevard de Strasbourg : impossible.

- Hôtel Mercure : l'accessibilité à l'hôtel Mercure se fera par PC4 dans les mêmes conditions, la rue Sainte Marie aura le sens de circulation inversé, permettant aux clients de l'emprunter en direction de la rue Porta. La sortie se fera dans les mêmes conditions par PC3. La sortie et l'entrée depuis le Boulevard de Strasbourg seront impossibles.

- Parking Pratgraussals : TRIATHLON : athlètes et spectateurs

Le parking de Pratgraussals est entièrement dévolu au stationnement des spectateurs et athlètes du TRIATHLON. Les personnes à pieds suivront le fléchage mis en place, pour accéder à la place du Château (protocole, retrait de dossards, village FFTRI) et aux sites de la course, en empruntant la passerelle.

- HYPER CENTRE : l'entrée et la sortie seront interdites durant la course, nous conseillons aux riverains de stationner leur véhicule parking Cathédrale qui permettra une entrée ou une sortie via la Côte de l'abattoir qui ne seront pas perturbées.

### **Article 2 : SIGNALISATION**

**L'association ALBI TRIATHLON** sera responsable de la mise en place des dispositifs réglementaires permettant la modification des conditions de circulation.

**Le présent arrêté ainsi que l'affiche jointe doivent obligatoirement être affichés sur le site.**

### Article 3 : INFRACTIONS

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en stationnement gênant seront immédiatement enlevés et conduits en fourrière.

### Article 4 : APPLICATION

Le directeur général mutualisé ville d'Albi et communauté d'agglomération de l'Albigeois, le directeur de la sécurité publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Albi, le 7 AVR. 2025

Jean-Michel BOUAT

Adjoint au maire délégué au développement durable, à la circulation, au stationnement, à l'agriculture urbaine et à l'alimentation



ACTE RENDU EXECUTOIRE LE

- 7 AVR. 2025

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*